

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 6 avril 2021 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.S.  
2021-03-29

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue le 29 mars 2021 à 17h30, à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1  
Monsieur Raymond Bisaillon, conseiller district no. 3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA greffière assistent également à cette assemblée.

Les élus municipaux renoncent à l'avis de convocation et acceptent individuellement que les sujets suivants soient traités à la présente séance.

La conseillère Suzanne Ledoux a motivé son absence.

Rs.2021-03-098

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour, de la séance extraordinaire du 29 mars 2021.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2021-03-099

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT- RÈGLEMENT NO.002-2021 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 3 680 000 \$ POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, USÉES ET PLUVIALES ET DES TRAVAUX DE VOIRIE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU (FIMEAU).**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Annie Gagnon, par la présente, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente du conseil, le *règlement no.002-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 3 680 000 \$ pour le renouvellement des conduites d'eau potable, usées et pluviales et des travaux voirie, dans le cadre du Programme Fonds pour l'infrastructure municipale*

d'eau (FIMEAU) et dépose le projet de ce règlement;

Dépose le projet de règlement *no.002-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 3 680 000 \$ pour le renouvellement des conduites d'eau potable, usées et pluviales et des travaux voirie, dans le cadre du Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU).*

Rs.2021-03-100

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT– RÈGLEMENT 005-2021 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION CONCERNANT LE CAMP DE JOUR ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 001-2020.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Pierrette Lajoie, par la présente, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente du conseil, le *règlement 005-2021 établissant la tarification concernant le camp de jour et abrogeant le règlement 001-2020*;

Dépose le projet de règlement *005-2021 établissant la tarification concernant le camp de jour et abrogeant le règlement 001-2020.*

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Raymond Bisailon propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à dix-sept heures et cinquante minutes (17; 50)

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière